

**Le Livre blanc sur
la langue consacre
la volonté ferme
du gouvernement
de faire du français
la langue du travail
et de la vie
au Québec**



**Des conflits
qui durent, durent,
durent**



**Encore une fois,
l'Alcan s'en tire
à bon compte**

**Chômage
scandale permanent
944,000 au Canada
300,000 au Québec**

**Les mesures Trudeau:
Les travailleurs
paient toujours
pour la crise**



Ottawa et Québec:

**deux budgets
où Wall Street
pèse plus lourd
que la rue Papineau**

1er mai 1977

Fête internationale des travailleurs

- Défendons notre salaire négocié et notre emploi
- Réclamons le retrait de la loi C-73, qui attaque les travailleurs du secteur privé
- Appuyons les 500 meuniers de Montréal, en grève depuis 10 semaines contre les coupures de la Commission Pépin
- Dénonçons le chômage et les fermetures d'usines

Contactez votre Conseil central pour l'organisation et la documentation en vue du 1er mai.



Le 15 novembre n'a pas mis fin à la crise; il nous procure un avantage tactique temporaire qu'on doit utiliser pour arracher de nouveaux moyens de lutte; mais il rend aussi la confrontation du sommet économique plus exigeante

On constate que la crise du capitalisme s'aggrave de jour en jour. L'inflation a repris le rythme de 1 pour cent par mois depuis que les prix alimentaires ont recommencé à monter au début de l'année. Le chômage officiel dépasse maintenant 10 pour cent au Québec et frappe plus de 300,000 travailleurs, sans compter ceux qui ne sont pas inclus dans les statistiques. Les fermetures d'usines, totales ou partielles, se multiplient et menacent des villes entières comme Shawinigan par exemple.

Le patronat et les gouvernements ne cachent même plus leur volonté de faire payer aux travailleurs les effets de la crise. Ainsi les ministres des Finances du Québec et du Canada ont tous deux annoncé une augmentation du chômage en présentant des budgets qui ne contiennent aucune mesure de relance économique, et cela pendant que le gouvernement fédéral s'apprête, par la loi C-27, à restreindre encore davantage le droit aux prestations de chômage.

De son côté, la commission anti-inflation coupe les salaires avec beaucoup plus d'assurance qu'au début de son mandat, et fort de cet appui, le patronat tient en grève ou en lock out les travailleurs qui refusent qu'on leur fasse payer les effets de la crise.

Le 15 novembre

L'élection du 15 novembre n'a pas mis fin à la crise, ni à la nécessité de nous mobiliser pour en combattre les effets. Il n'y a rien de fondamentalement changé pour les travailleurs québécois. Le seul élément nouveau, c'est que le 15 novembre a permis de mesurer l'ampleur de leur colère et leur volonté de changement.

Cela nous a procuré un avantage tactique dans ce sens que pour un temps du moins, le nouveau gouvernement ne peut se permettre de "**mettre les syndicats au pas**" comme Bourassa en avait réclamé le mandat. Cela nous accorde un répit qu'on doit utiliser pour renforcer notre organisation syndicale et améliorer nos moyens de lutte.

Par exemple, suite au retrait de la loi québécoise du contrôle des salaires (loi 64), les travailleurs du secteur public n'ont pas à livrer une deuxième bataille pour conserver les acquis monétaires de la négociation du front commun. Ils peuvent ainsi conserver leurs énergies à d'autres tâches syndicales, notamment au soutien des travailleurs du secteur privé qui sont encore aux prises avec les contrôles fédéraux.

De la même façon, nous ne sommes pas en train de nous battre contre les poursuites intentées en vertu des lois 253 et 23, qui ont été retirées, ni contre le "**droit de réquisition**", cet autre mandat que réclamait Bourassa; nous sommes plutôt en train de nous battre pour une loi anti-scab, pour le droit de grève permanent, pour l'interdiction des injonctions qui sont devenues une arme pire encore que les lois spéciales parce que plus souple, tout en permettant de frapper aussi fort.

Le répit n'aura qu'un temps

Mais le répit n'aura qu'un temps. Car à mesure que les mois passent, on est à même de constater que le nouveau gouvernement ne livre pas sa marchandise, qu'il n'est pas à la hauteur des espoirs qu'il a fait naître, ni de ses déclarations d'intention.

On est à même de constater qu'il met facilement de côté l'aspect social de son programme.

Rien sur la loi anti-scab dans le discours du trône.

Rien sur les fermetures d'usines.

Rien sur les lois du travail.

Rien dans le budget sur la relance économique, mais des cadeaux aux petites et moyennes entreprises qui n'ont aucun effet par elles-mêmes sur la création d'emplois car la plupart d'entre elles ne sont que les "jobbeurs" ou les sous-traitants des multinationales.

Des mesures régressives comme la non-indexation des impôts et l'imposition de la taxe de vente sur les vêtements d'enfants. Des resserrements de budget dans les affaires sociales et l'enseignement.

Manque choquant de courage devant le monopole de l'assurance-automobile.

Gardons-nous donc de tomber dans l'illusion que la situation des travailleurs est fondamentalement changée, mais profitons du répit pour arracher de nouveaux moyens de lutte comme la loi anti-scab, comme le droit de grève permanent, comme l'interdiction des injonctions; pour arracher aussi les revendications criantes qui sont contenues dans le mémoire commun CEQ-CSN.

Le sommet économique

La CSN a considérablement précisé son idéologie au cours des dernières années. A travers les luttes, nous avons découvert que le capitalisme est basé sur l'exploitation systématique des travailleurs par une bourgeoisie minoritaire qui maintient son pouvoir par la force.

Cela nous a amenés à constater que l'Etat n'est pas neutre, qu'il n'est pas un arbitre impartial entre des intérêts contradictoires, mais qu'il est plutôt l'instrument de la bourgeoisie pour contraindre les travailleurs.

Nous avons donc décidé de travailler au remplacement du capitalisme par le socialisme, ce qui nous a engagés dans une réflexion sur un parti de travailleurs comme moyen de remplacer le pouvoir de la bourgeoisie par le pouvoir de la classe ouvrière.

En l'absence d'un tel parti, c'est indéniablement la CSN qui a exercé le leadership des forces de changement. Elle a exercé une influence déterminante sur les deux autres centrales, et elle a semé des idées qui ont pris racine partout.

Ce leadership, la CSN l'a exercé en s'imposant comme interlocuteur partout où elle pouvait défendre les intérêts des travailleurs; partout où elle pouvait se confronter avec les ennemis des travailleurs. Et elle doit continuer de le faire, y compris au sommet économique.

L'illusion de la neutralité

Car nous sommes placés devant un nouveau gouvernement qui cherche à se donner une image de neutralité, une image d'arbitre impartial, devant l'évidence que le caractère ouvertement patronal du régime Bourassa a été massivement rejeté par les travailleurs.

Et ce gouvernement peut réussir à créer cette illusion d'autant plus facilement qu'il est formé par

un parti qui pour la première fois au Québec et sans doute aussi en Amérique du Nord, sans être un parti de travailleurs, n'en est pas moins démocratiquement implanté dans le peuple, un parti qui de plus, a pris le pouvoir sans l'appui et en dépit du grand capitalisme.

Ces réalités, jointes à des gestes comme le retrait des poursuites et de la loi québécoise du contrôle des salaires, jointes à l'image de fermeté devant la grève des policiers provinciaux, nous obligent à être encore plus vigilants qu'au temps des libéraux, car ces derniers n'ont jamais eu en main autant d'atouts pour créer l'illusion que l'Etat est neutre, que l'Etat est un arbitre impartial.

Une confrontation idéologique

Le sommet économique est essentiellement une opération qui se situe au plan idéologique pour le gouvernement. Il va s'y présenter très bien préparé pour tenter de convaincre toute la population que ses choix sont les seuls possibles dans les circonstances. Par exemple, les choix qu'il a faits dans le budget.

La CSN doit donc être présente pour exercer la fonction critique sans laquelle les choix du gouvernement vont s'imposer comme les seuls possibles; pour lui rappeler l'aspect social de son programme qu'il a si rapidement mis de côté; pour lui rappeler que la "paix sociale" telle qu'il la recherche est impossible tant qu'il y a des intérêts contradictoires entre une classe minoritaire qui domine et une classe majoritaire qui est dominée.

Une telle confrontation avec le patronat et le gouvernement réunis prend un tout autre sens que si nous la faisons uniquement avec le gouvernement, comme certains l'ont proposé. Face au patronat et au gouvernement réunis, nous sommes sur le terrain de la vérité. Tandis que si nous n'acceptons la confrontation qu'avec le gouvernement, nous risquerions de tomber sur le terrain de l'illusion. Nous accréditerions l'idée que le gouvernement est un arbitre impartial qui tranche au nom du "bien commun" après avoir entendu toutes les parties.

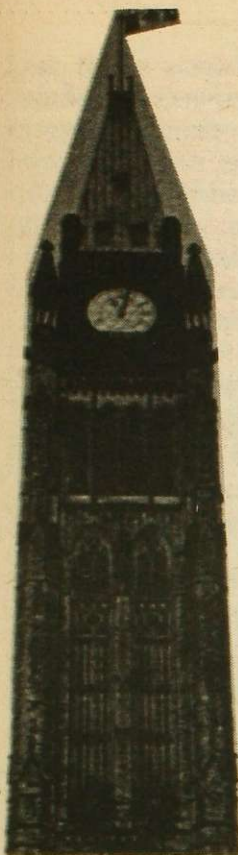
Ceux qui craignent la récupération, ceux qui ont peur que le sommet tourne en collaboration de classe, oublient que nos acquis idéologiques n'ont pas été obtenus en nous isolant, mais plutôt en nous confrontant régulièrement avec le patronat et les gouvernements. C'est à travers la confrontation, liée à la lutte économique de tous les jours, que le mouvement a progressé vers un syndicalisme de combat et de classe.

Non aux contrôles volontaires

Ceci étant dit, la CSN demeure opposée à toute forme de contrôle volontaire des salaires autant à Québec qu'à Ottawa. Et si jamais le gouvernement Lévesque présentait une telle formule de concertation au sommet, nous serions présents pour dire pourquoi nous la rejetons, ce qui nous permettrait d'ébrécher un autre point fort de l'idéologie dominante qui consiste à dire que tout le monde doit se serrer la ceinture.

Norbert Rodrigue,
président de la CSN

DEUX BUDGETS MÊME AGRESSION



Canada Wide

Ottawa annonce 100,000 nouveaux chômeurs

Le gouvernement s'entête à faire payer les effets de la crise économique par les travailleurs, et il ne s'en cache même plus.

Même si la preuve est faite que les mesures anti-inflation n'ont contrôlé que les salaires en pratique, le ministre des Finances annonce que ces contrôles demeureront en vigueur tant et aussi longtemps que les travailleurs n'accepteront pas de se restreindre volontairement.

Du même souffle, il annonce que le nombre de chômeurs va augmenter de 100,000 et que le succès de la lutte à l'inflation demeure incertain. Cela frise la provocation. Car le maintien des contrôles des salaires est une des causes de l'augmentation du chômage. Le chômage est élevé parce que la capacité de production n'est utilisée qu'aux trois quarts. Et en régime capitaliste, le seul moyen de remédier à cette situation est d'injecter plus d'argent dans la consommation.

Réduction de 2% pour les particuliers et 15% pour les compagnies

Le gouvernement fait exactement le contraire, en maintenant les contrôles, mais aussi en ne réduisant à peu près pas l'impôt des particuliers, qui représente 73% de tous les impôts. La réduction de 390 millions accordée aux particuliers représente tout au plus 2% de leurs impôts, tandis que la réduction de 950 millions représente 15% de l'impôt des compagnies.

Sans compter que les réductions d'impôt des compagnies

ne sont pas créatrices d'emplois. Ce sont des cadeaux qui peuvent tout au plus les inciter à augmenter une capacité de production déjà sous-utilisée, en prévision d'une éventuelle reprise, au lieu de les pousser à faire fonctionner à plein la capacité actuelle.

Quand le ministre des Finances nous dit qu'il n'a pas voulu présenter un vrai budget de relance économique pour éviter une autre flambée d'inflation, il se garde bien d'expliquer pourquoi le gouvernement n'a jamais imposé un véritable contrôle des prix, particulièrement des prix de base qui ont une force d'entraînement sur tous les autres. Car alors, il serait obligé de dire que le véritable but de son budget est de continuer de mettre le poids de l'inflation sur les travailleurs uniquement.

Il annonce au contraire une augmentation du prix de l'énergie, particulièrement du pétrole, qui seraient les premiers prix à contrôler pour freiner l'inflation. Il laisse de plus entrevoir une hausse du prix des aliments, en admettant que ce secteur n'est pas contrôlé par la commission anti-inflation.

En somme, il annonce que le pouvoir d'achat des travailleurs sera encore davantage réduit en 1977, et il leur demande d'accepter cela avec résignation.

Cela ne laisse pas d'autre choix aux travailleurs et au mouvement syndical que de poursuivre la lutte contre les contrôles, et pour des mesures de relance qui réduiront le taux révoltant de chômage, qui touche aujourd'hui "officiellement" 944,000 Canadiens, dont 300,000 Québécois.



Le PQ a trahi son programme

Nous sommes très déçus du budget présenté par le ministre des Finances Jacques Parizeau.

C'est un budget dans la plus pure tradition à laquelle nous avons habitués l'administration libérale du premier ministre Bourassa.

C'est un budget absolument contraire aux promesses faites par le parti québécois durant la dernière campagne électorale. Ce qui est plus grave encore, c'est un budget qui, sur plusieurs points majeurs, va carrément à l'encontre des engagements et des orientations contenus dans le programme du parti québécois.

Par la non-indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers, le gouvernement québécois perpétue une injustice maintes fois dénoncée par la CSN et les autres centrales syndicales dans le passé, de même que par le parti québécois alors qu'il était dans l'opposition.

De cette façon, les contribuables québécois, qui sont déjà les plus taxés au Canada, continueront d'être les seuls à voir leur gouvernement se financer à même l'inflation. Ce montant atteindra \$250 millions cette année. Sur ce point, et en contradiction flagrante avec le programme du parti québécois, le nouveau gouvernement continue la politique injuste instaurée par les libéraux.

C'est par ailleurs au niveau de l'impôt sur le revenu des particuliers que le gouvernement puisera la très grande partie de ses revenus supplémentaires, \$800 millions, soit une hausse de 27 pour cent.

Fait à signaler, et qui n'est pas à l'honneur du ministre Parizeau, le budget accentue la part payée par les particuliers par rapport à celle payée par les corporations. En effet, dans le dernier budget Garneau, l'impôt

sur les profits des corporations représentait 5.5 pour cent des revenus bruts du gouvernement; ce pourcentage baisse à 5.3 pour cent avec le budget Parizeau. Par contre, de 31.7 pour cent des revenus bruts du gouvernement, l'impôt sur le revenu des particuliers passe à 34.1 pour cent.

C'est de plus un budget qui se caractérise, encore là en contradiction avec le programme du parti, par un recours injustifié et presque scandaleux en l'occurrence à des mesures d'imposition de type régressif.

Mentionnons la hausse de la taxe sur les repas, qui passe de 8 à 10 pour cent, la hausse des permis de conduire et de l'immatriculation des automobiles, les chaussures et vêtements des enfants qui sont maintenant taxables. Même si les allocations familiales sont haussées de 27 pour cent, il nous semble que le gouvernement aurait pu trouver une façon plus propice de venir en aide aux familles nombreuses.

Pendant ce temps, le budget annonce des mesures pour venir en aide aux petites et moyennes entreprises: le budget de l'Industrie et Commerce augmente de 40.4 pour cent, celui des Finances de 34.1 pour cent, des Travaux publics de 29.4 pour cent.

Par contre, le budget des Affaires sociales n'augmente que de 9.1 pour cent alors qu'il avait augmenté en moyenne de 20.4 pour cent durant les trois dernières années. Cela se traduira inévitablement par une détérioration importante des soins à la population.

En somme, le gouvernement québécois, par ce budget, est loin de répondre aux attentes qu'avait suscitées chez des milliers de Québécois l'élection du 15 novembre.

LA LUTTE DES MEUNIERS

Les employés des quatre meuneries de Montréal — Maple Leaf, Robin Hood, Ogilvie, Phénix, ont pensé qu'ils s'étaient soumis aux exigences de la loi C-73 en négociant des augmentations qui couvriraient à peine la hausse du coût de la vie — 11% la première année et 10% la deuxième. Avant d'accepter ce règlement, les syndicats ont dû laisser tomber leurs demandes initiales de 15% par an, ce qu'ils ont consenti de faire, après avoir été assurés par le conciliateur du gouvernement fédéral que le règlement passerait la commission Pépin "sans problème". En acceptant ce règlement, on a pu, pour la première fois depuis plus de dix ans, régler les négociations dans les meuneries sans conflit. L'expérience des meuniers démontre cependant qu'on n'a rien à gagner en essayant de faire des compromis avec les règlements de la loi pour ne pas être coupés.

Six mois plus tard

En janvier 1977, soit six mois après la fin des négociations, les meuniers ont appris que, malgré la modération démontrée dans leurs négociations, ils seraient coupés d'un montant qui représente une moyenne de \$1,500. par employé durant les deux années de la convention. Bien sûr, ce montant ne tient pas compte des pertes futures qu'on subira si les montants coupés ne sont pas récupérés dans de futures négociations. Pour les meuniers, la période de compromis était finie. Au début de février, ils ont formé un front commun et ils sont sortis en grève, en demandant que soient payés les pleins montants négociés. Depuis lors, les compagnies se sont servies de l'intervention du ministre du travail, ont obtenu des injonctions et ont engagé des gardiens armés, le tout afin d'intimider les employés et de forcer un retour au travail aux conditions dictées par la commission Pépin.

Il est évident que les coupures décrétées par la commission

aux meuniers agissent dans l'intérêt des quatre compagnies impliquées. C'est cela qui explique la réticence des compagnies à vouloir discuter avec les travailleurs d'un règlement allant à l'encontre des directives de la commission. Les coupures imposées aux 500 meuniers montréalais représentent des profits supplémentaires de \$750,000 pour les compagnies. Mais le plus important c'est que ces compagnies réalisent qu'un renversement de la décision de la commission dans le cas des meuniers pourrait avoir des effets d'entraînement pour des milliers d'autres travailleurs du Canada à l'emploi de multinationales. On décèle déjà quelques brèches dans la ligne dure des compagnies, puisque, pour la première fois depuis le début de la grève, elles ont voulu commencer à négocier, maintenant qu'elles se rendent compte de la fermeté des positions syndicales.

Vu l'importance de la lutte des meuniers pour la réussite du programme de contrôles salariaux, il est fort probable que

les quatre meuneries aient reçu des appuis concrets d'autres patrons qui entendent bénéficier des coupures de salaires dans leurs propres entreprises. On sait, par ailleurs, que toute la stratégie des quatre meuneries est planifiée et exécutée conjointement par toutes, malgré leurs protestations au nom de la concurrence et de la libre entreprise et leurs affirmations voulant qu'elles agissent à titre individuel.

Notre appui

Cette grève représente, à l'heure actuelle, le point de convergence de la lutte de la classe ouvrière contre le gel du pouvoir d'achat imposé par l'administration fédérale. Elle représente un refus militant des travailleurs d'accepter de faire les frais de la crise économique des capitalistes. C'est pour cela que la lutte des meuniers est celle de tous les travailleurs québécois. Un appui spécial doit être accordé aux meuniers en grève à l'occasion du 1er mai 1977, la fête des travailleurs.

D'AUTRES EXEMPLES

Celanese- Drummondville

Chez Celanese à Drummondville le salaire de base, où se trouvaient des femmes travailleuses pour la plupart, n'était que de \$2.75 avant de commencer à négocier, en 1975,



c'est-à-dire près de la situation des travailleurs du secteur public qui avaient un salaire de base de \$2.86 à la même époque. Les travailleurs de Celanese ont donc décidé de lier leur lutte à celle du Front commun en posant la même demande d'un salaire minimum de \$165 par semaine. Dans le secteur public, on a réussi à relever le salaire minimum à \$4.31 en 1977. Chez Celanese, il a fallu six mois de lock-out avant d'atteindre \$4.00 l'heure pour la même année. Mais, tandis que toute possibilité de coupure des employés du public a été écartée par le nouveau gouvernement du Québec, la **commission fédérale a décidé de couper à \$3.79 le salaire de base des travailleurs de Celanese.** Elle a ainsi augmenté de \$0.11 à \$0.52 l'écart qui séparait les employés de Celanese de ceux du secteur public.

Le cas de Celanese est doublement révoltant quand on connaît les salaires payés par la même compagnie ailleurs au Canada. A son usine de Millhaven en Ontario, un tisserand gagnait \$1.10 de plus qu'un tisserand de Drummondville pour accomplir exactement le même travail. Suite à la décision de la commission Pépin, **cet écart est porté à \$1.62 en 1976.** On voit ainsi comment la commission entérine et accentue des écarts salariaux qui s'expliquent seulement par une **tradition de discrimination** envers les travailleurs et travailleuses québécois.

Dans toutes leurs démarches pour faire changer la décision de la commission "anti-inflation", les syndi-

cats de Celanese n'ont pas eu le moindre appui de leur compagnie. On n'a pas besoin de regarder loin pour comprendre pourquoi. Les prix de la compagnie, étant établis sur le marché international, ils ne seront nullement affectés par la décision de la commission. **Donc, la décision entraînera des profits supplémentaires de \$1.59 millions pour Celanese.**

Price/Mont-Joli

Dans une autre décision, rendue dans le cas des employés de la scierie Price près de Mont-Joli, la commission a coupé de \$0.24 l'heure les salaires des travailleurs. Jusqu'en 1976 ces travailleurs ont eu la parité de salaire avec ceux d'une autre scierie Price à Shipshaw, mais en 1976 ceux-ci ont obtenu des augmentations spéciales accompagnant une réduction des heures de travail, de sorte qu'en novembre 1976 un écart de \$0.74 séparait le salaire de base des deux scieries. La décision de la commission Pépin porte l'écart à \$0.98.

Un facteur important dans ce cas est le fait que le travail est saisonnier, l'année normale de travail s'étendant de mai en octobre, soit un maximum de six mois. Or, la décision de la commission aura pour effet de ramener le salaire annuel d'un grand nombre des 300 employés de Price à Mont-Joli **en bas de \$5,000!** Ni les liens historiques avec l'autre usine ni le caractère saisonnier du travail n'ont affecté la décision de la

commission. Le fait que ces travailleurs gagneront moins que le seuil de pauvreté ne la dérange pas non plus, de toute évidence.

Le Nouvelliste/ Trois-Rivières

Au journal Le Nouvelliste de Trois-Rivières, les employés du département de publicité ont formé un nouveau syndicat en 1975 et ont négocié des salaires qui s'approchaient, tout en étant encore inférieurs, des salaires gagnés dans les autres quotidiens de Power Corporation, à qui appartient le Nouvelliste. En janvier 1977 ces travailleurs ont appris que la commission Pépin avait coupé leur salaire **rétroactivement au 1er janvier 1975** et exigeait le remboursement au patron de montants allant jusqu'à \$4,000. La commission demande ensuite que les montants à rembourser soient déduits des paies futures de sorte que le remboursement soit complet avant le 31 décembre 1977. Pour certains employés, cette exigence de remboursement ajoutée à la coupure de l'année 1977 ramènerait le salaire reçu durant le restant de l'année en bas du salaire minimum du Québec, qui est de \$3.00 l'heure. Par exemple, un employé qui, selon la convention, aurait gagné \$210. par semaine, verrait son salaire hebdomadaire après coupure et après remboursement, réduit à \$69. par semaine jusqu'à la fin de 1977. La commission n'a même pas voulu considérer d'étendre la période de remboursement.

Depuis 20 mois Les mesures Trudeau font payer les travailleurs

Les contrôles imposés sur les salaires des travailleurs québécois et canadiens sont appliqués d'une façon arbitraire et discriminatoire.

Arbitraire, parce que les coupures sont imposées sans donner aucune considération particulière aux travailleurs qui sont déjà doublement exploités tels que les femmes, les travailleurs saisonniers et les autres travailleurs à bas salaires. Discriminatoire, parce qu'il n'existe aucun contrôle véritable sur les prix et les profits et parce qu'au Québec il y a 600,000 travailleurs qui ne sont plus contrôlés depuis la levée de la loi 64.

En limitant strictement le pouvoir d'achat des travailleurs, on peut constater que la loi C-73 contribue directement à faire accroître le nombre de chômeurs dans le pays. Le nouveau budget fédéral, dévoilé le 31 mars, abonde lui aussi dans ce sens en ne prévoyant aucune mesure pour contrer le chômage et l'inflation qu'on prévoit voir augmenter, mais en accordant cependant des concessions majeures aux compagnies. Toutes ces mesures, dont la loi C-73, qui est la plus importante, sont des mesures qui ont comme objet de faire payer par les travailleurs la crise économique des capitalistes.

C'est contre cet état de choses que les meuniers mont-réalais se battent actuelle-

ment. C'est aussi contre cette même situation que les travailleurs et les autres victimes de la crise, tels les chômeurs, les assistés sociaux, devront protester le 1er mai 1977.

Les gains acquis par le secteur public

Si les contrôles ont été abolis pour 600,000 travailleurs québécois, c'est dû principalement à la lutte menée par les travailleurs du secteur public en 1976 avec l'appui des travailleurs du secteur privé.

L'appui des travailleurs du secteur privé, démontré particulièrement par les débrayages du 7 mai, a été primordial dans l'obtention de cette victoire. Le règlement, en accordant des augmentations importantes aux bas salariés, a dépassé de beaucoup les normes de la loi "anti-inflation" 64. Mais le nouveau gouvernement québécois, reconnaissant le militantisme des travailleurs du public d'une part, et l'importance de l'appui à leur lutte d'autre part, a rempli une promesse électorale en soustrayant aux contrôles les travailleurs des secteurs public et parapublic (écoles, hôpitaux, etc.) Le 16 mars 1977 le gouvernement provincial a pris la même décision pour tous les autres groupes sous sa juridiction — les travailleurs des municipalités, du transport, de la construction, des universités — en abolissant complètement la loi 64.

Dans le secteur privé

Pour la majorité des travailleurs du secteur privé, la situation ne va qu'en s'empirant. Les limitations salariales sont appliquées d'une façon de plus en plus stricte (le plafond minimal a été réduit de 8 à 6% et sera réduit à 4% en octobre 1977), et la hausse des prix est répartie dans une nouvelle flambée depuis le mois de janvier. Les prix de l'alimentation, qui étaient plus ou moins stables au cours de 1976, ont augmenté dans les deux premiers mois à un taux annuel qui dépasse 15%. Le ministre fédéral des finances, Macdonald a dû avouer à deux reprises à la Chambre des communes que les prix des aliments échappent aux mesures de contrôle et, dans son discours du budget, il a laissé entrevoir d'autres hausses des prix des aliments au cours de 1977. A cela, Macdonald a ajouté de nouvelles hausses de l'essence et de l'huile afin de permettre aux sociétés Esso, Shell, Gulf, etc. de majorer leurs profits.

Au début du programme "anti-inflation" les autorités gouvernementales ont décidé que les agriculteurs et les pêcheurs seraient exemptés des contrôles à cause des difficultés que cela aurait occasionné, d'autant plus que les produits alimentaires proviennent en grande partie des importations, qui elles ne sont pas contrôlées. En principe, un contrôle des prix existait dans certains autres secteurs économiques mais, pour différentes raisons, il s'avéra complètement inapplicable. Le contrôle effectif des prix a donc été complètement abandonné par le gouvernement fédéral à partir d'octobre 1976, ce qui n'a pas empêché l'existence continue d'un système de "surveillance" des prix gérés par la Commission, et abondamment publicisé par elle, système qui ne comprend cependant aucun pouvoir d'intervention.

Les règlements de contrôle des prix ont été remplacés par des mesures qui limitent les marges bénéficiaires des entreprises, mais d'une façon très sporadique. Pour la plupart des compagnies, les contrôles sur les marges bénéficiaires ne deviennent obligatoire qu'à la

fin du premier exercice commencé après le 14 octobre 1976. Ce qui veut dire que la plupart des compagnies ne devront se soumettre aux contrôles sur les marges bénéficiaires que pendant l'année 1978 quand, de toute probabilité, les contrôles n'existeront plus!

\$28 millions contre \$450 millions

Jusqu'à présent la Commission n'a que "suggéré" à quelque 300 entreprises canadiennes de réduire des bénéfices jugés excessifs totalisant un montant global de \$28 millions. Ceci est à comparer avec des coupures totales de \$450 millions qui ont été décrétées, avec des menaces d'amende, auprès des travailleurs canadiens.

Mais qu'est-ce qui peut donc expliquer le ralentissement de la hausse des prix qui s'est manifesté au cours de 1976 et qui a été tellement vanté par la Commission Pépin comme étant dû à ses efforts, dans les semaines qui ont précédé la grève générale du 14 octobre 1976? Rappelons que l'indice des prix a augmenté de 5.7% au



cours de 1976 comparativement à une augmentation de 9.1% au cours de 1975. Il faut cependant remarquer que ce ralentissement de l'indice des prix est plutôt un accident statistique qui s'explique presque exclusivement par la baisse légère (0.6%) des prix de l'alimentation, phénomène qui, selon les aveux mêmes du ministre des finances, n'a rien à voir avec les agissements de la Commission Pépin. Les prix de tous les autres biens et services achetés par les consommateurs canadiens se sont comportés d'une façon "régulière".



Si on ne voit aucun résultat de la loi C-73 du côté des prix, on en voit bien dans le nombre sans précédent de chômeurs au Canada. Des coupures de \$450 millions de salaires des travailleurs canadiens, cela veut dire qu'il y a \$450 millions de moins de biens et services de consommation de produits au Canada et des réductions du nombre d'emplois en conséquence. Le ministre des finances Macdonald aurait pu, à l'occasion du budget déposé le 31 mars, instaurer des politiques pour créer des emplois, dont la principale serait la levée des contrôles des salaires, mais ses loyautés pro-patronales l'ont inspiré autrement.

Notre ministre des finances a reconnu que ses politiques ne diminueraient en rien le nombre de chômeurs; au contraire, il a avoué, avec une rare franchise, qu'au cours de l'année 1977, 100,000 noms de plus seraient ajoutés à la liste de chômeurs, de sorte que le nombre officiel de chômeurs dépassera

cette année le chiffre de un million. Le budget fédéral et la gamme des politiques économiques du gouvernement représentent une tentative de continuer à faire payer aux travailleurs les frais de la crise du régime capitaliste. La majorité des représentants des milieux d'affaires se sont vite réjouis en apprenant les intentions du gouvernement. Le président de Stelco Ltd. a déclaré que le budget a ramené un "retour de confiance" des milieux d'affaires dans le gouvernement. Le président de Imasco Ltd., quant à lui, a exprimé l'opinion que le budget "aura un effet positif sur les gains sur les actions" de sa compagnie.

La réjouissance des patrons est compréhensible. Un grand nombre d'entre eux font face cette année à d'importantes négociations avec leurs employés et ils sont contents que les contrôles restent en place durant ces négociations. Aussi, le nombre accru des chômeurs diminuera le rapport de forces des travailleurs face à leurs patrons.



Le 22 mars 1976, 20,000 travailleurs manifestaient devant le Parlement, à Ottawa, pour que les mesures Trudeau soient retirées.



Le 14 octobre 1976, plus d'un million de travailleurs canadiens faisaient grève générale pour que les mesures Trudeau soient retirées.

La lecture du livre blanc déposé le 1er avril à l'assemblée nationale par le ministre Camille Laurin contient une série de données, de statistiques et de faits qui, à eux seuls, font comprendre l'urgence d'une intervention énergique de la part de l'Etat sur la question, vitale pour les Québécois, de la place prépondérante à accorder au français dans la vie de la communauté.

Il nous apparaît que le gouvernement a saisi l'ampleur du problème et l'urgence des mesures radicales à prendre pour que le québécois francophone soit enfin respecté comme tel dans son travail et dans sa vie.

Il reste à voir de quelle façon les intentions exposées dans le livre blanc seront traduites dans la législation que compte présenter sous peu le gouvernement. La CSN espère, ainsi qu'elle a eu l'occasion de le souligner au gouvernement au cours de diverses rencontres qui ont précédé la déposition de ce livre blanc et l'élaboration de la législation, que le gouvernement maintiendra son souci de rendre à la majorité francophone la fierté d'être soi-même. Ce gouvernement en effet, plus que tous les autres qui l'ont précédé, est porteur, sur la question de la langue, des aspirations centennaires de la majorité francophone.

Le ministre reconnaît que "la loi n'est pas tout", mais qu'elle constitue l'assise principale d'une politique de la langue pour redresser une situation rendue difficile par l'histoire et la géographie. Cela rejoint nos préoccupations car nous avons toujours soutenu que sur ce plan, seule une action énergique de l'Etat pouvait modifier profondément une situation qui allait en se détériorant.

La CSN remarque aussi que le gouvernement a retenu qu'il ne suffit pas seulement de faire appel à la bonne volonté des personnes et des organismes pour qu'un changement notable s'opère. Des règles coercitives sont nécessaires, souligne le ministre.

Quand le ministre déclare qu'il "ne sera plus question d'un Québec bilingue", cela va

dans le sens des positions de la centrale depuis de nombreuses années. Nous nous réjouissons de ce que cette orientation soit affirmée avec une telle clarté.

Nous signalons cependant que sur le second principe, soit celui du respect des minorités, le livre blanc n'est pas absolument clair. Nous réaffirmons donc à ce sujet que nous sommes fortement opposés à toute reconnaissance et à toute consécration, par voie législative, de "droits acquis" pour la langue anglaise. Celle-ci doit être considérée comme une langue de fait et non de droit.

Les dispositions prévues quant à la langue des relations de travail rejoignent nos préoccupations et, en attendant de les voir sous forme législative, comblent nos attentes.

Sur la langue de l'enseignement, la CSN reconnaît que les mesures proposées tendent à mettre fin au rôle assimilateur joué jusqu'ici par l'école anglaise.

Nous estimons cependant que le gouvernement aurait dû, dès maintenant, tout en prévoyant une période transitoire nécessaire, indiquer son intention d'établir un seul réseau public francophone au-delà du primaire.

Nous attendons la loi avec impatience. Nous espérons toutefois que l'actuel gouvernement évitera de tomber dans le même piège que le gouvernement précédent, qui avait présenté une loi tellement volumineuse, qui prévoyait tellement de cas d'exceptions qu'elle aboutissait finalement, par ses multiples dispositions de détails, à la négation de ce qu'on donnait comme son intention au départ, soit la protection et l'épanouissement de la langue française.

Dans la situation historique où nous nous trouvons, la population doit pouvoir compter, sur la question de la langue, sur l'appui total de l'Etat. C'est collectivement que la majorité francophone pourra retrouver sa fierté et son droit inaliénable à vivre et travailler en français.

Les temps n'ont pas changé!

"Le manifeste (d'une association francophone de Québec, en 1847), retrace donc la véritable source de cette tendance, à voir dans l'affirmation des droits d'un peuple un désir de domination. On constate de plus que le penchant des Anglo-saxons à écarter les revendications légitimes d'un peuple opprimé, en les qualifiant dédaigneusement de nationalisme étroit ou de jalousie, porte la marque d'un autre nationalisme, celui du groupe dominant".

Stanley-Bréhaut Ryerson, *Le capitalisme et la confédération*. Parti-Pris, 1972, p. 218.

Placés devant une volonté d'affirmation clairement exprimée par le ministre Camille Laurin dans son Livre blanc sur la langue française, les anglophones du Québec et du Canada sont repartis en croisade, et les accents de cette Guerre sainte atteignent à certains moments des degrés hystériques.

Fidèles à une tradition plus que centenaire, on vient de le voir, les anglophones tentent actuellement de susciter chez les francophones un sentiment de culpabilité en nous accusant de vouloir écraser les autres en voulant être nous-mêmes.

Les maires anglophones du West-Island, à Montréal, interrogés par La Presse, ont fait usage d'un vocabulaire où abondent les expressions telles que "intolérance", "racisme", "totalitarisme",

quand ce ne sont pas carrément des phrases comme "gouvernement de doctrinaires" ou "idéalistes racistes".

Le journal Sunday Express, de Montréal, fait circuler une pétition visant à la disparition du Livre blanc; on peut y lire ceci: "Nous sous-signés, considérons que le Livre blanc du Parti québécois renferme de forts accents de racisme, lesquels ne permettent plus aux Québécois de langue anglaise de mener leur vie dans leur langue maternelle."

Pour ne pas être en reste, enfin, le premier ministre Pierre Elliott-Trudeau déclarait que la politique de la langue proposée par le gouvernement québécois ramenait le Québec "des siècles en arrière, à l'âge des ténébres".

La politique
québécoise
de la langue
française

mars 1977



QUEBEC

"Dans l'entreprise, le français est, dans une très large mesure, la langue des petits emplois et des faibles revenus."

"Dans une multitude de cas, cette situation (de devoir connaître l'anglais), impose aux travailleurs francophones une condition de travail onéreuse: l'obligation, tacite ou expresse, de parler une langue qui n'est pas la leur pour avoir droit à tel ou tel emploi, à telle ou telle promotion (...). Cette obligation les expose à être refusés sous le prétexte parfois très fallacieux, d'une connaissance insuffisante de l'anglais (...). Elle tend à maintenir la masse des travailleurs de langue française dans une position inférieure."

"Au surplus, s'il fallait que s'accroisse la dissolution culturelle et linguistique des francophones du Québec, ce processus aurait des conséquences particulièrement graves pour les travailleurs. Dans les minorités définitivement conquises, reléguées au dernier rang, comme on en voit plusieurs dans le monde, les travailleurs suivent le sort de la collectivité malheureuse à laquelle ils appartiennent; ils deviennent les derniers parmi les derniers".

"Pour tout dire, le Québec dont le portrait d'ensemble est déjà esquissé dans la Charte est une société de langue française. Il ne sera donc plus question d'un Québec bilingue."

"Les entreprises qui n'auront pas obtenu leur certificat de francisation à la date fixée par l'Office seront passibles d'amendes".

"Tout employé pourra exiger que son employeur communique avec lui par écrit en français. Les conventions collectives et les décisions arbitrales seront rédigées en français. En outre, les dispositions de la Charte sur les relations de travail seront réputées faire partie intégrante de toute convention collective signée au Québec. Cela signifie que s'il y a violation de la Charte dans une entreprise, les salariés et les associations de salariés auront des possibilités de recours tout comme s'il s'agissait de la violation d'une clause de la convention collective."

La Charte précisera encore qu'aucun employeur ne pourra congédier, ni rétrograder un salarié, pour la seule raison qu'il ne parle pas ou ne maîtrise pas suffisamment une autre langue que le français. Tout travailleur qui s'estimerait lésé à cet égard pourra intenter les procédures prévues au Code du travail comme s'il s'agissait d'un congédiement pour activité syndicale.

La Charte permettra à tout salarié d'exiger que son syndicat traite avec lui en langue française".

ÇA PRESSE!

Plus de 1,500 manifestants sont allés devant l'Assemblée nationale jeudi soir dernier, le 14 avril, pour répéter au gouvernement du Québec l'urgence d'une loi anti-scab. Sous le thème "Pour une loi anti-scab — Le droit à la syndicalisation — Non aux multiples injonctions", la manifestation rappelait au gouvernement que les problèmes du monde ordinaire, du monde ouvrier, n'avaient pas tous été réglés le 15 novembre.

Dans une conférence de presse précédant la manifestation, le vice-président André L'Heureux, s'appuyant sur les nombreuses déclarations du ministre du Travail Jacques Couture, qualifiait ce dernier de "nettement incompetent".

Pour la "X"ième fois cependant, le ministre a promis une loi anti-scab aux travailleurs qui se sont rendus sur la colline parlementaire...

Cinq mois après l'élection d'un nouveau gouvernement, de nombreux groupes de travailleurs continuent d'être à la merci d'employeurs qui ne font aucun cas des droits fondamentaux des travailleurs qu'ils emploient, comme le droit d'association, par exemple.

A la CSN seulement, nombreux sont les conflits qui ont pris naissance alors que le gouvernement libéral de Robert Bourassa (qui n'avait pas, lui, de préjugé favorable envers les travailleurs) était au pouvoir et se

poursuivent encore aujourd'hui. Les employeurs continuent leur production grâce à l'engagement de scabs.

Ces scabs sont protégés par des milices privées, constituées généralement de lutteurs bien connus, quand ce n'est pas les policiers de la Sûreté du Québec.

C'est le cas des 42 employés du Trust général, des 41 employés de l'Agence provinciale, des 25 employés du Centre éducatif et culturel, des 42 employés des Camions à Incendie de Pierreville, des 90 employés de Stanchem, des 40 employés de Whissel, qui tentent de négocier une première convention collective.

Les injonctions contre les travailleurs, d'un autre côté, continuent de pleuvoir et sont distribuées à demande par des juges toujours complaisants.

Les grévistes de Radio Mutuel, ceux de Domtar à Donnacona, de Stanchem à Beauharnois, des meuneries à Montréal en sont actuellement victimes.

DES MESURES URGENTES

Pourtant, des mesures urgentes pourraient être prises pour rétablir un tant soit peu un équilibre qui joue actuellement d'une façon absolument scandaleuse en faveur des employeurs. Parmi celles-là, il y a la loi anti-scab, promise à des multiples reprises par des porte-parole du gouvernement québécois, et plus particulièrement par le ministre du Travail Jacques Couture.



Ce dernier, recevant le 22 décembre une délégation de travailleurs en grève de Stanchem avait déclaré son accord avec le principe d'une loi anti-scab et son désaccord avec l'emploi de la police dans les conflits.

De plus, le 9 février, une centaine de grévistes impliqués dans des conflits longs et difficiles avaient occupé les bureaux du ministre Couture. Ce dernier tel que rapporté dans Le Devoir le lendemain, déclarait: "qu'il n'acceptera jamais, tant qu'il sera ministre du Travail, qu'on vole les jobs des travailleurs". Après avoir assuré les grévistes présents qu'un projet de loi dans ce sens était en préparation, il déclara: "qu'il considère que dans le système actuel, la grève est un moyen de pression réduit à néant par les briseurs de grève". Il ajoutait: "Pour un gouvernement qui se respecte, c'est de son devoir de légiférer pour que la grève ait sa vraie signification."

Pourtant aujourd'hui, plus de deux mois plus tard, les mêmes grèves se poursuivent et rien n'a encore

été fait, même si la CSN et la CEQ, dans un mémoire commun de revendications, faisaient de la loi anti-scabs l'une de leurs principales demandes. Le ministre Couture déclarait d'ailleurs à cette occasion que "vos revendications sont réalistes et nous allons dès la prochaine session concrétiser certaines de vos demandes".

Or, on le sait, le discours inaugural contenait la promesse d'une refonte du Code du travail mais rien n'y indiquait l'intention du gouvernement d'intervenir rapidement pour donner aux travailleurs la possibilité d'exercer avec quelque chance de succès l'exercice de leur droit d'association.

ILS NE PEUVENT PLUS ATTENDRE

Pendant que les travailleurs sont impuissants et endurent depuis plus d'un an dans certains cas des situations absolument intolérables, les employeurs continuent de se conduire comme si le droit d'association n'existait pas.

Le ministère du Travail est également impuissant à faire entendre raison à ce type d'employeurs.

C'est pourquoi nous lançons de nouveau un pressant appel au gouvernement québécois et au ministre du Travail pour qu'une loi anti-scabs soit adoptée le plus tôt possible, même si une refonte en profondeur du Code du Travail est prévue. Même si cette refonte est importante, elle ne règle pas le problème de centaines de travailleurs qui voient les mois passer sans que rien ne se fasse pour que la situation change.

Ce scandale ne peut plus durer!

ALCAN: des privilèges honteux

AVEC LE BUDGET PARIZEAU, L'ALCAN S'EN TIRE À BON COMPTE

Pendant que l'Alcan reconnaît elle-même que l'électricité qu'elle produit représente pour elle un avantage de \$42 millions par année; pendant que des analystes financiers (Le Devoir, 14 avril '77) estiment quant à eux que cet avantage serait plutôt de \$55 millions; pendant que la CSN démontre que cet avantage représente \$117 millions pour cette année, le dernier budget Parizeau augmentait les redevances de l'Alcan de... \$6.3 millions seulement. Encore une fois, l'Alcan s'en tire à bon compte et pourra continuer à faire chanter le gouvernement et la région du Saguenay-Lac St-Jean grâce aux privilèges qu'on continue de lui abandonner.

"Le résultat global de notre étude confirme les calculs de la CSN", ont déclaré deux ingénieurs de la direction de la planification de l'Hydro-Québec, Simon Paré et Guy Lelerc, au moment où ils rendaient public le résultat d'une analyse de la valeur de la production hydro-électrique de l'Alcan et de son utilisation.

On se souviendra que le 16 février dernier, devant la commission parlementaire sur l'énergie, le ministre délégué Guy Joron avait fortement mis en doute la valeur du mémoire présenté par la centrale syndicale, en contestant plusieurs des chiffres avancés.

Appelé à défendre le mémoire, le vice-président André L'Heureux avait déclaré, tel que relevé au Journal des Débats: "Prenez le discours qu'a tenu le ministre sur les chiffres et la crédibilité de ce mémoire. J'estimerai important que le ministre, avec les spécialistes de l'Hydro-Québec et du ministère et cela dans un bref délai, fasse venir aussi les chiffres qu'il a vainement tenté d'obtenir de l'Alcan, qu'il obtienne les chiffres de l'Alcan, et à

partir de ceux de la CSN aussi, qu'on revise et qu'on publie, à brève échéance, le résultat de cette analyse".

Or, le ministre n'a pas donné suite à cette demande. Comme la centrale estimait, avec raison, que sa crédibilité avait été mise en cause, elle a demandé à des ingénieurs spécialistes en la matière de vérifier la valeur du mémoire présenté à la Commission parlementaire.

o Si on compare le coût de revient de l'Alcan aux tarifs industriels en vigueur au Québec pour l'année 1977, la rente de situation s'élèverait à environ \$117 millions. La CSN avait estimé cette rente à \$74.7 millions. Pour l'avenir, l'augmentation sera encore plus forte puisque, par comparaison avec le coût de revient des centrales de la Baie James, l'Alcan pourra tirer un avantage de quelque \$389 millions en 1982.

L'étude démontre que la rente retirée par l'Alcan pour l'année 1975, par rapport au prix moyen payé par les industries électro-métalliques au Québec, a été de l'ordre de \$61.5

millions. Conservatrice, la CSN avait estimé cette rente à \$53.9 millions.

Pour récupérer au moins partiellement la rente économique dont jouit l'Alcan, le Québec pourrait nationaliser les installations hydrauliques de l'Alcan à un coût total estimé à \$291 millions, même si ce chiffre, selon les auteurs de l'étude, est sûrement bien au-dessus de la valeur comptable des centrales hydrauliques de l'Alcan. Plus conservatrice, la CSN avait estimé ce coût à \$345 millions. Nous sommes donc loin des 5 ou 6 milliards avancés par le député de Rimouski, M. Alain Marcoux. Le Québec pourrait aussi, à l'instar de la Saskatchewan avec ses mines d'uranium, taxer la rente économique pour récupérer une partie de la rente de situation retirée par l'Alcan. Le Québec pourrait évaluer la rente selon le tarif industriel pratiqué par l'Hydro-Québec et imposer une taxe de 50 pour cent sur cette rente. Selon les ingénieurs qui ont conduit l'étude, une pareille taxe aurait rapporté quelque \$59 millions en 1977.

C'est aux Etats-Unis, en 1886, que le 1er mai a commencé à être marqué de façon particulière par les travailleurs.

Cette journée-là, plus de 400,000 ouvriers fermèrent 2,467 entreprises pour appuyer leur demande d'une journée de travail de 8 heures.

Chicago était alors la ville où le militantisme ouvrier était à son plus fort. Effrayés, les capitalistes décidèrent de riposter. Des policiers organisés en escouades protégèrent les scabs recrutés par l'agence Pinkerton; les 1,315 miliciens de l'Etat de l'Illinois furent mobilisés.

Le 3 mai, quatre ouvriers furent tués sur les lignes de piquetage. Quatre leaders ouvriers, jugés par un tribunal composé de gérants et de contremaîtres d'usines, furent condamnés à la pendaison. Ils furent pendus le 11 novembre 1887.

Deux ans plus tard, en 1889, les délégués syndicaux et socialistes européens décidèrent, en congrès, que le 1er mai devenait la fête internationale des travailleurs.

1^{er} mai



DÉFENDONS NOTRE SALAIRE NÉGOCIÉ ET NOTRE EMPLOI

1er mai 1907:
manifestation
dans les rues
de Montréal